

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR



LE 3 SEPTEMBRE 2024 A LIEU UNE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR, À 19h30, À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, LIEU ORDINAIRE DU CONSEIL

Sont présents:

Madame la conseillère Émilie Belzile et ainsi que messieurs les conseillers Jérémy Robert et Michael Fortin formant quorum sous la présidence de M. Bruno Bonesso, maire et président de l'assemblée;

Dominique Létourneau, directrice générale/greffière-trésorière agit comme secrétaire d'assemblée.

(3) personnes assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption du procès-verbal du 12 août 2024
- 3- Adoption des comptes à payer de juillet 2024 et des dépenses d'investissement
- 4- Correspondance
 - A. La cabane fumante – demande la location du bâtiment le Pavillon
 - B. Appui à l'acquisition du bâtiment – Service Accès-Emploi
 - C. Renouvellement de l'adhésion – Les Fleurons du Québec
 - D. Fondation de la persévérance scolaire – Tournoi de golf bénéfice
- 5- Résolution – subvention et projet pour le camping
- 6- Résultat d'appel d'offres et octroi de contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de la TECQ
- 7- Résultat d'appel d'offres et octroi de contrat pour le matériel d'abrasif
- 8- Autorisation de travaux dans le rang 12 – traverse de tubulure
- 9- Révision du protocole d'entraide incendie
- 10- Lettrage de l'unité d'urgence
- 11- Adoption – Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail
- 12- Affaire nouvelle
 - a.
 - b.
 - c.
- 13- Période de questions
- 14- Levée de la séance

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION 2024-136

Après lecture, il est proposé par Mme Cynthia Dumont, appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu d'adopter l'ordre du jour et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert.

Adoptée

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 AOÛT 2024 RÉSOLUTION 2024-137

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Émilie Belzile, appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil et résolu d'adopter le procès-verbal du 12 août 2024.

Adoptée

3. ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AOÛT 2024 RÉSOLUTION 2024-138

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des *comptes payés* de 8 893.59 \$ en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 12 août 2024 ;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des salaires payés de 23 719.04 \$;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des *comptes à payer* de 17 404.44 \$ faite conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale ;

ATTENDU QUE le conseil prend comptent des *dépenses d'investissement à payer* (subventionnés) de 284.27 \$;

SUR PROPOSITION de M. Jérémy Robert, il est unanimement résolu par les membres du conseil municipal d'approuver la liste des comptes payés ainsi que des comptes à payer et d'autoriser leurs paiements.

Adoptée

4. CORRESPONDANCE

A) LA CABANE FUMANTE – DEMANDE DE LOCATION DU BÂTIMENT LE PAVILLON RÉSOLUTION 2024-139

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Auclair a acquis l'ancien restaurant nommé le Pavillon ;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de ce bâtiment fait partie d'un large projet en cours qui a pour but d'offrir un bâtiment communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge que le bâtiment ne peut pas être loué dans l'état actuel et que des projets de rénovation sont en cours;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Émilie Belzile appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu de refuser l'offre de location du bâtiment Le Pavillon.

Adoptée

B) APPUI À L'ACQUISITION DU BÂTIMENT – SERVICE ACCÈS EMPLOI RÉSOLUTION 2024-140

CONSIDÉRANT le projet de Service Accès-Emploi d'acquérir un bâtiment situé au 850 & 851, rue Commercial Nord à Témiscouata-sur-le-Lac ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme à but non lucratif offre un service essentiel pour la région;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal d'Auclair considère positivement le projet d'acquisition du bâtiment ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Michael Morin appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu :

QUE la municipalité d'Auclair appuie le projet de Servie Accès-Emploi dans son projet d'acquérir le bâtiment.

QUE le conseil autorise Mme Dominique Létourneau, directrice générale, à rédiger et signer une lettre d'appui pour et au nom de la municipalité d'Auclair.

Adoptée

C) NON-RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION – LES FLEURONS DU QUÉBEC 2025-2026-2027 RÉSOLUTION 2024-141

SUR PROPOSITION DE M. Claudia Lavoie appuyé à la majorité des membres présents du conseil municipal et résolu de ne pas renouveler avec Les Fleurons du Québec pour les années 2025-2026-2027.

Adoptée

D) FONDATION DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE – TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE RÉSOLUTION 2024-142

SUR PROPOSITION DE M. Stéphan Dubé appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal d'Auclair et résolu de participer à la campagne de financement et d'accorder 100\$.

5. RÉSOLUTION – SUBVENTION ET PROJET POUR LE CAMPING RÉSOLUTION 2024-143

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal ainsi que la Corporation de développement économique d'Auclair (CDE) travaillent activement au développement du camping municipal depuis 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement économique d'Auclair (CDE) a soumis une demande de subvention Programme de soutien aux stratégies de développement touristique du ministère du Tourisme (PSSDT) et a reçu la confirmation que ladite demande a été acceptée et qu'une aide de 549 900\$ est accordée (2020);

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

CONSIDÉRANT QUE le cout estimé du projet de développement du camping est estimé à 979 970.00\$;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement économique d'Auclair (CDE) souhaite toujours mener à terme le projet, mais diverses situations tel que la COVID 19, et l'élection d'un nouveau conseil, ont retardé les démarches;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement économique d'Auclair (CDE) a reçu une correspondance expliquant la fin du programme et de se fait, le retrait de la subvention (2024);

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement économique d'Auclair (CDE) a entrepris des démarches auprès de Camping Québec et l'Association touristique Régional afin d'obtenir l'aide nécessaire pour structurer et encadrer les démarches relatives à la réalisation du projet, mais pour procéder, la somme est essentielle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michael Fortin appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal d'Auclair et résolu :

QUE le conseil municipal demande et appui la CDE en demande au ministère du Tourisme un délai supplémentaire et par le fait même, permettre à la CDE de récupérer la subvention nécessaire pour la réalisation du projet.

QU'une copie de cette résolution accompagnée d'une lettre soit envoyée à Mme Caroline Proulx, ministre du Tourisme, Mme Amélie Dionne, députée de Rivière-du-Loup-Témiscouata et Mme Mona Francoeur, conseillère au développement touristique

Adoptée

6. RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES ET OCTROI DE CONTRAT POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX DE LA TECQ RÉSOLUTION 2024-144

CONSIDÉRANT les travaux de réfection des tronçons 15-17-19-32 prévus en septembre ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a invité 3 firmes à soumissionner pour effectuer le contrôle qualitatif des sols et matériaux

CONSIDÉRANT QUE la firme LER a été seule à déposer une soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphan Dubé appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu d'accepter et octroyer le contrat à LER.

Adoptée

7. RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRE ET OCTROI DE CONTRAT POUR LE MATÉRIEL D'ABRASIF RÉSOLUTION 2024-145

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a invité à soumissionner 5 entrepreneurs en excavation pour l'approvisionnement du sable (abrasif) de voirie ;

CONSIDÉRANT QUE 2 d'entres eux on soumission soit :

- Joseph Dumont (1997) Ltée pour 24.25\$/tonne
- Les entreprises Rémy Bégin pour 24.90\$/tonne

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michael Morin appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Joseph Dumont (1997) Ltée conditionnellement à la transmission et au résultat du test granulométrique.

Adoptée

8. AUTORISATION DE TRAVAUX DANS LE RANG 12 – TRAVERSE DE TUBULURE RÉSOLUTION 2024-146

SUR PROPOSITION DE M. Jérémy Robert, appuyé à l'unanimité des présents du conseil municipal et résolu d'autoriser M. Germain Robert à effectuer de l'enfouissement de tubulure traversant le rang 12.

QUE les travaux seront supervisés par les employés de voirie.

QUE M. Robert s'engage à faire du rechargement au printemps si nécessaire.

Adoptée

9. RÉVISIONS DU PROTOCOLE D'ENTRAIDE INCENDIE RÉSOLUTION 2024-147

CONSIDÉRANT l'entente d'entraide en service incendie déjà existante pour les municipalités du JAL soit St-Juste-du-Lac, Auclair et Lejeune et qu'elle est essentielle pour le schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT QUE la brigade d'Auclair est majoritairement appelée pour les municipalités voisines et l'impact financier est important;

CONSIDÉRANT QUE les résultats financiers de l'exercice 2023 (sécurité incendie) ont démontré une forte augmentation de dépenses et que nos experts-comptables ont soulevé la problématique ;

CONSIDÉRANT QU'il serait plus avantageux pour les trois municipalités de revoir l'entente et de facturer des montants prédéfinis pour les services de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Cynthia Dumont appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu :

QUE le conseil d'Auclair mandate Mme Dominique Létourneau, directrice générale, à élaborer et à présenter un projet de règlement de protocole d'entente.

Adoptée

10. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE CONCEPTION GB POUR LE LETTRAGE DE L'UNITÉ D'URGENCE 2024-148

*Il a été unanimement résolu de reporter ce point à une séance ultérieure.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

11. ADOPTION – POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DU HARCÈLEMENT, DE LA VIOLENCE ET DE L'INCIVILITÉ AU TRAVAIL RÉSOLUTION 2024-149

- ATTENDU QUE** toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;
- ATTENDU QUE** la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;
- ATTENDU QUE** la municipalité d'Auclair a adopté une telle politique le 16 janvier 2019 (résolution n° 2019-009 et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail* ;
- ATTENDU QUE** la municipalité d'Auclair s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;
- ATTENDU QUE** la municipalité d'Auclair ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;
- ATTENDU QU'il** appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michael Morin et résolu à l'unanimité de :

- QUE** la municipalité d'Auclair abroge la Politique de non-violence et contre le harcèlement en milieu de travail adoptée le 16 janvier 2019 (résolution n° 2019-0009).
- QUE** la municipalité d'Auclair adopte la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail*.

Politique complète en annexe

12. AFFAIRE NOUVELLE

A) MOTION – CAMPING BEAUX-LIEUX RÉSOLUTION-GILLE 2024-150

IL EST PROPOSÉ par Mme Émilie Belzile, appuyé à l'unanimité des membres présents et résolu de prononcer une motion afin de souligner la participation du camping Les Beaux Lieux dans la lutte contre les espèces aquatiques envahissantes et la protection du grand lac Squatec.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont été posées au fur et à mesure, suivant le déroulement de la séance

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

14. LEVÉE DE LA SÉANCE RÉSOLUTION 2024-151

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Stéphan Dubé que la séance soit levée à 20 h 54.

« Je, Bruno Bonesso, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal est équivalente à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Bruno Bonesso, maire

Dominique Létourneau, directrice générale
et greffière – trésorière